



## **Communiqué intersyndical de boycott du CTSD Premier degré du 25 Janvier 2022.**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,

Madame l'IEN Adjointe à l'Inspecteur d'Académie,

Monsieur le Secrétaire Général.

Les organisations syndicales FNEC FP FO 80, FSU 80, UNSA-Education 80, Sgen CFDT 80 et SNALC 80, siégeant au Comité Technique Spécial Départemental du premier degré, ont décidé de boycotter la séance de ce mardi 25 janvier 2022.

En effet, les Organisations Syndicales dénoncent :

- la dotation académique indigente de 5 postes, dont 1 poste et demi pour la Somme,
- la non - communication des fermetures et ouvertures de classes avant ce CTSD, alors même que certains élus ont eu communication par Monsieur l'IA DASEN en personne des propositions d'ouvertures et de fermetures prévues dans leur circonscription.

Nous demandons donc que le CTSD soit déplacé sur sa date de repli du 3 février 2022 et que tous les documents préparatoires, toutes les informations utiles soient communiquées aux Organisations Syndicales siégeant au CTSD, en référence à l'article 6 de la circulaire de la DGAFP du 5 janvier 2012 relative au Règlement intérieur type des comités techniques et à l'article 50 du décret 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations, afin que les élu-es du personnel puissent effectuer leur mission paritaire.